

N. 94 — 3214 (94 — 2700)

**20 JULI 1994. — Besluit van de Vlaamse regering  
betreffende het financieel en materieel beheer van de Vlaamse Onderwijsraad. — Erratum**

In het besluit van de Vlaamse regering van 20 juli 1994 betreffende het financieel en materieel beheer van de Vlaamse Onderwijsraad, zoals gepubliceerd in het *Belgisch Staatsblad* nr. 209, van 21 oktober 1994 (blz. 26602), moet in artikel 4, 3°, het woord « uitvangen » worden vervangen door « ontvangen ».

## TRADUCTION

F. 94 — 3214 (94 — 2700)

**20 JUILLET 1994. — Arrêté du Gouvernement flamand  
relatif à la gestion financière et matérielle du Conseil flamand de l'Enseignement. — Erratum**

Dans l'article 4, 3°, de l'arrêté du Gouvernement flamand relatif à la gestion financière et matérielle du Conseil flamand de l'Enseignement du 20 juillet 1994, publié au *Moniteur belge* n° 209, du 21 octobre 1994 (texte néerlandais, p. 26602), il y a lieu de remplacer le mot « uitvangen » par « ontvangen ».

**COMMUNAUTE FRANÇAISE — FRANSE GEMEENSCHAP**

## COMMUNAUTE FRANÇAISE

F. 94 — 3215

[Mac — 29529]

**27 OCTOBRE 1994. — Décret contenant l'ajustement  
du budget des Voies et Moyens de la Communauté française pour l'année budgétaire 1994 (1)**

Le Conseil de la Communauté française a adopté et Nous, Gouvernement, sanctionnons ce qui suit :

**Article unique.** Les moyens prévus au budget des Voies et Moyens de la Communauté française pour l'année budgétaire 1994 sont ajustés comme suit :

(En millions de francs)

	Evaluation initiale	Supplément	Reduction	Evaluation ajustée
Recettes courantes (Titre I)	204 900,1	742,7	- 788,0	204 854,8
Recettes en capital (Titre II)	12 360,6	5,1	- 2 840,0	9 525,7
Produits d'emprunts d'une durée supérieure à 1 an (Titre III)	7 230,0	2 963,0	—	10 193,0
Correction définitive des moyens de 1993	898,3	—	- 344,4	553,9

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit publié au *Moniteur belge*.

Bruxelles, le 27 octobre 1994.

La Ministre-Présidente du Gouvernement de la Communauté française,  
chargée de la Fonction publique, de l'Enfance et de la Promotion de la Santé,

Mme L. ONKELINX

Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique,  
de l'Aide de la Jeunesse et des Relations internationales,

M. LEBRUN

Le Ministre du Budget, de la Culture et du Sport,

E. TOMAS

Le Ministre de l'Education et de l'Audiotvisuel,

Ph. MAHOUX

(1) Session 1993-1994.

Documents du Conseil. — N°s 5-1, n° 1 : Projet de décret; n° 2 : Rapport.

Session 1994-1995.

Compte rendu intégral. — Discussion. Séance du mardi 18 octobre 1994. — Adoption. Séance du jeudi 20 octobre 1994.